



## Membre Léger

Nom :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

### 1. Membres

Les membres sont des potiers autonomes, qui ont déjà suivi au moins une session de cours à Murai Céramique (ou peuvent démontrer une expérience satisfaisante). Les membres doivent maintenir la propreté générale de l'espace du studio et avoir une bonne compréhension des fonctions de base d'un atelier de poterie. Cette option n'est pas appropriée pour les potiers qui vendent leurs pièces, puisque la capacité de production est limitée (vous serez en mesure de produire une vingtaine de pièces par mois).

### 2. Forfait

- a. Les membres légers ont accès à l'atelier selon un horaire partagé, pour un maximum de 20 heures par mois. L'atelier est disponible durant les plages horaires suivantes :

Lundi de 17h à Minuit  
Jeudi, de 8h à 16h  
Vendredi, de 8h à Midi  
Samedi de 16h à Minuit  
Dimanche de 16h à Minuit

- b. Les heures non utilisées ne sont pas reportables au mois suivant. (suivis via Google Calendar).
- c. L'espace partagé comprend 5 tours de potier, des tables de travail, une zone de glaçure avec plus de 100 combinaisons, des étagères pour entreposer vos projets en cours.
- d. Le forfait comprend l'argile, les glaçures, tout l'équipement et les outils nécessaires, ainsi que la cuisson de quatre demies tablettes par mois. L'équipe de l'atelier sera responsable des cuissons. Les cuissons des tablettes qui ne sont pas utilisées ne peuvent être reportées aux mois suivants.

### 3. Coût

Le coût mensuel est de 135\$ + taxes, payable à chaque début de mois, selon l'entente de paiement établie. Les membres peuvent acheter de l'espace supplémentaire sur les étagères du four à 20 \$ par cuisson.

#### **4. Durée**

L'adhésion se fait sur une base annuelle et est renouvelable automatiquement au début de chaque année. L'adhésion peut être annulée en tout temps avec un préavis d'au moins un (1) mois. Sur entente avec nous, il est possible de prendre jusqu'à 2 mois de congé par année, sans frais, tout en conservant sa priorité à l'atelier. Aucune pièce ne sera cuite durant cette période.

#### **5. Règles**

- a. Les membres doivent garder le studio propre. Il est nécessaire de nettoyer tout équipement ou surface de table d'argile ou de glaçure après utilisation pour éviter l'accumulation de poussière. Passer la moppe après avoir tourné ou glacé est obligatoire.
- b. Ne jamais manipuler les pièces des autres. Si vous avez besoin de déplacer une pièce, demandez à une personne responsable.
- c. Soyez efficace dans votre entreposage, placez vos pièces le plus près possible les unes des autres sur les tablettes, ne laissez pas d'outils ou d'œuvres en cours dans des endroits qui pourraient nuire au travail des autres.
- d. Toujours bien nettoyer le dessous de vos pièces glacées, afin d'éviter qu'elles n'abîment les tablettes de four. Les pièces mal nettoyées ne seront pas enfournées.
- e. Les pièces prêtes à être cuites seront placées sur les tablettes en bois disponibles. Les pièces placées dans la salle des fours seront automatiquement considérées comme prêtes à être cuites. Comptez un délai de 1 à 2 semaines avant la cuisson de vos pièces.
- f. Un avertissement sera émis pour toutes pièces laissées dans les étagères communales pendant plus de 3 mois. Si personne ne l'a réclamé après un (1) mois après l'avertissement, il sera jeté.
- g. Si vous voulez écouter de la musique en travaillant, merci de porter des écouteurs.
- h. Nous vous demandons de respecter un environnement propice à la création artistique. Certaines personnes ne ressentiront pas le besoin de socialiser et auront besoin de silence. Le port des écouteurs est un bon moyen de signifier aux autres que vous ne voulez pas être dérangés.
- i. Nous vous demandons de ne pas amener d'invités au studio. À moins que votre invité ne soit membre, il n'est autorisé à utiliser aucun des matériaux ou équipements fournis. Nous organisons des événements tout au long de l'année et ce sont d'excellentes opportunités pour les membres de montrer à leurs amis et à leur famille où ils créent !
- j. Aucune nourriture ne doit être laissée au studio. Notre studio étant situé en campagne, il est de la responsabilité de chacun d'apporter ses déchets organiques à la maison ou de les jeter dehors afin d'éviter les infestations de souris!